

REPUBLIQUE DU CONGO

*Unité *.* Travail *.* Progrès*

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

=====oOo=====

Budget de l'Etat

Exercice 2009

=====oOo=====

Décret n° 2008 - 886 du 31 Décembre 2008
portant autorisation de perception de recettes et ouverture
de crédits provisoires applicables aux services de l'Etat
pour le premier trimestre de l'année 2009

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2008 - 886 du 31 Décembre 2008
portant autorisation de perception des recettes et ouverture
de crédits provisoires applicables aux services de l'Etat pour
le premier trimestre de l'année 2009

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat, notamment en son article 56 ;

Vu la loi n° 5-2008 du 15 février 2008 telle que modifiée par la loi n° 30-2008 du 11 novembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2008 ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination membres du Gouvernement.

DECRETE :

TITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article premier : Les recettes et les dépenses du budget général de l'Etat, ainsi que les opérations de trésorerie rattachées à l'exécution dudit budget, pour le premier trimestre de l'année 2009, sont réglées conformément aux dispositions du présent décret.

TITRE II : DE LA DETERMINATION DES RESSOURCES ET DES CHARGES

CHAPITRE 1 : DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

SECTION 1 : DES IMPOTS ET REVENUS AUTORISES

Article 2 : La perception des impôts, produits, revenus et taxes parafiscales affectés à l'Etat, aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes divers continuera d'être opérée pendant le premier trimestre de l'année 2009, conformément aux lois et règlements en vigueur.

SECTION 2 : DE L'AUTORISATION DE CONTRACTER

Article 3 : Pour la couverture des besoins de trésorerie au cours du premier trimestre de l'année 2009, le ministre de l'économie, des finances et du budget, par délégation du Président de la République, est autorisé à recourir, en cas de nécessité, aux avances de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale dans les conditions fixées par les statuts de cet établissement, conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat.

CHAPITRE 2 : DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

SECTION UNIQUE : DES CHARGES AUTORISEES

Article 4 : En attendant l'adoption de la loi de finances pour l'année 2009, les charges du budget général de l'Etat sont provisoirement autorisées et arrêtées par mois, à hauteur de 1/12^{ème} des crédits ouverts au titre du budget 2008 réajusté.

Article 5 : Les douzièmes provisoires s'appliquent uniquement aux dépenses du volet fonctionnement courant du budget de l'Etat.

TITRE III : DU BUDGET DE L'ETAT

CHAPITRE 1 : DES RESSOURCES

Article 6 : En attendant les mesures nouvelles, les ressources du budget de fonctionnement de l'Etat, pour le premier trimestre 2009, sont recouvrées sur la base des dispositions de la loi n° 5-2008 du 15 février 2008 telle que modifiée par la loi n° 30-2008 du 11 novembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2008.

CHAPITRE 2 : DES CHARGES

Article 7 : Les charges provisoires du budget de l'Etat, pour le premier trimestre 2009, correspondant aux douzièmes des crédits prévisionnels du budget de l'Etat 2008 réajusté, sont arrêtées à la somme de **Cent Cinquante et Un Milliards Sept Cent Millions (151.700.000.000) de francs CFA,**

Ces charges sont réparties ainsi qu'il suit :

1. Personnel.....	41.700.000.000	FCFA
2. Matériel.....	42.500.000.000	FCFA
3. Charges communes.....	6.750.000.000	FCFA
4. Transferts et Interventions.....	60.750.000.000	FCFA
TOTAL DEPENSES.....	151.700.000.000	FCFA

Article 8 : La répartition des crédits provisoires ouverts pour le premier trimestre de l'année 2009 par ministère et par chapitre est présentée en annexe du présent décret.

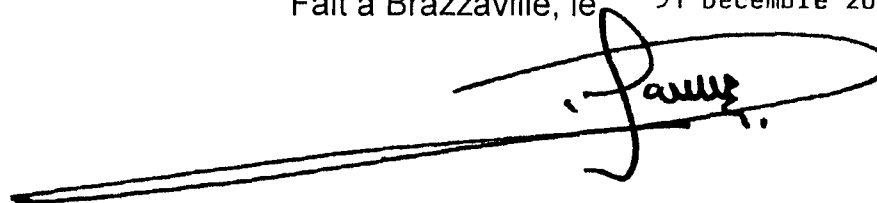
Article 9 : Les crédits ouverts par le présent décret deviennent automatiquement caducs dès la mise en exécution de la loi de finances de l'année 2009 et les engagements au titre des douzièmes provisoires sont automatiquement déduits du budget voté.

TITRE IV : DISPOSITION FINALE

Article 10 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2008 - 886

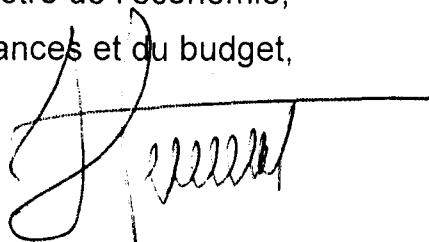
Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2008



Denis SASSOU-NGUESSO.

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Pacifique ISSOIBEKA.

ANNEXES
(TABLEAUX RECAPITULATIFS DES CHARGES PAR NATURE)

1. DEPENSES DE PERSONNEL

Code	MINISTERES	PREVISIONS	
		Prévisions 2008 réajustées	3/12èmes Budget 2009
12	Parlement	264 330 558	66 082 640
13	Présidence de la République	2 152 137 695	538 034 424
14	Primature, chargé de la Coordination Action Gouv, Privatisation	817 124 877	204 281 219
21	Défense Nationale	31 894 443 544	7 973 610 886
23	Cours des comptes	23 620 999	5 905 250
24	Sécurité et de l'Ordre Public	14 523 028 423	3 630 757 106
30	Présidence, chargé Coopération, l'action huma & solidarité	46 167 809	11 541 952
31	Affaires Etrangères et de la Francophonie	11 797 851 548	2 949 462 887
32	Garde des Sceaux, Justice et Droits Humains	5 127 155 279	1 281 788 820
33	Communication, Relations avec Parlement	3 440 827 796	860 206 949
34	Administration du Territoire et Décentralisation	1 720 901 255	430 225 314
35	Plan et de l'Aménagement du territoire	1 132 018 275	283 004 569
36	Délégué à l'Aménagement du Territoire	65 700 000	16 425 000
37	Construction, Urbanisme et Habitat	506 338 860	126 584 715
39	Energie et Hydraulique	125 947 906	31 486 977
40	Pêche Maritime et Continentale	305 143 865	76 285 966
41	Agriculture, Elevage	2 679 542 482	669 885 621
42	Economie Forestière	1 829 864 961	457 466 240

43	Equipement et Travaux Publics	995 437 698	248 859 425
44	Transports et de l'Aviation Civile	410 859 462	102 714 866
45	Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé	589 512 677	147 378 169
46	Mines, Industries Minières et de la Géologie	393 836 496	98 459 124
47	Réforme Foncière et de la Préservation du Domaine Public	280 220 314	70 055 079
48	Hydrocarbures	199 878 557	49 969 639
49	Postes et Telecom, Chargé des Nouvelles Technologies	33 676 586	8 419 147
51	Commerce, Consommation et Approvisionnements	974 931 617	243 732 904
52	Economie, Finances et Budget	9 658 200 126	2 414 550 032
54	PME, chargé de l'Artisanat	143 731 085	35 932 771
56	Economie Maritime et de la Marine Marchande	140 929 756	35 232 439
57	Présidence, chargé de l'Intégration Sous-Régionale NEPAD	924 163 590	231 040 898
61	Enseignement Primaire, Secondaire ch. Alphabétisation	43 488 876 262	10 872 219 066
62	Enseignement Supérieur	436 485 419	109 121 355
63	Culture et des Arts	470 109 436	117 527 359
64	Sports et Redéploiement de la Jeunesse	770 515 518	192 628 880
65	Recherche Scientifique et Innovation Technique	528 987 455	132 246 864
66	Tourisme et Environnement	221 747 081	55 436 770
67	Promotion de la Femme & Intégration de la Femme Développement	193 695 512	48 423 878
68	Enseignement Technique & Formation Prof	4 991 106 411	1 247 776 603
71	Santé, des affaires sociales et de la famille	18 448 452 692	4 612 113 173
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	2 829 561 728	707 390 432
74	Travail, Emploi et Sécurité Sociale	1 222 938 390	305 734 598
	TOTAL	166 800 000 000	41 700 000 000

2- DEPENSES DE MATERIEL

Code	MINISTERES	PREVISIONS	
		Prévisions 2008 réajustées	3/12èmes Budget 2009
13	Présidence de la République	33 097 000 000	8 274 250 000
14	Primature, chargé de la Coordination Action Gouv, Privatisation	2 250 000 000	562 500 000
21	Défense Nationale	31 270 500 000	7 817 625 000
24	Sécurité et Ordre Public	10 490 656 125	2 622 664 031
30	Présidence, chargé Coopération, Action Humanitaire et Solidarité	1 152 650 000	288 162 500
31	Affaires Etrangères et Francophonie	5 267 500 000	1 316 875 000
32	Garde des Sceaux, Justice et Droits Humains	1 733 950 000	433 487 500
33	Communication, Relations avec Parlement	1 091 000 000	272 750 000
34	Administration du Territoire et Décentralisation	3 496 500 000	874 125 000
35	Plan et de l'Aménagement du territoire	1 226 250 000	306 562 500
36	Délégué à l'Aménagement du Territoire	617 327 000	154 331 750
37	Construction, Urbanisme et Habitat	742 750 000	185 687 500
39	Energie et Hydraulique	649 850 000	162 462 500
40	Pêche Maritime et Continentale	658 142 000	164 535 500
41	Agriculture, Elevage	1 838 347 000	459 586 750
42	Economie Forestière	746 300 000	186 575 000
43	Equipement et Travaux Publics	1 004 000 000	251 000 000
44	Transports et Aviation Civile	672 734 000	168 183 500
45	Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé	685 158 000	171 289 500
46	Mines, Industries Minières et Géologie	711 650 000	177 912 500

47	Réforme Foncière et Préservation du Domaine Public	621 000 000	155 250 000
48	Hydrocarbures	772 400 000	193 100 000
49	Postes et Telecom. Chargé des Nouvelles Technologies	596 000 000	149 000 000
51	Commerce, Consommation et Approvisionnements	748 525 000	187 131 250
52	Economie, Finances et Budget	8 988 391 000	2 247 097 750
54	PME, chargé de l'Artisanat	688 792 000	172 198 000
56	Economie Maritime et de la Marine Marchande	560 500 000	140 125 000
57	Présidence, chargé de l'Intégration Sous-Régionale et NEPAD	562 750 000	140 687 500
61	Enseignement Primaire, Secondaire ch. Alphabétisation	18 363 433 000	4 590 858 250
62	Enseignement Supérieur	2 176 918 000	544 229 500
63	Culture et Arts	695 175 000	173 793 750
64	Sports et Redéploiement de la Jeunesse	855 200 000	213 800 000
65	Recherche Scientifique et Innovation Technique	567 582 000	141 895 500
66	Tourisme et Environnement	944 042 000	236 010 500
67	Promotion de la Femme et Intégration de la Femme au Dévlt	830 500 000	207 625 000
68	Enseignement Technique et Formation Prof.	4 844 325 000	1 211 081 250
71	Santé, Affaires Sociales et Famille	26 097 548 000	6 524 387 000
72	Fonction Publique et Réforme de l'Etat	843 654 875	210 913 719
74	Travail, Emploi et Sécurité Sociale	841 000 000	210 250 000
TOTAL		170 000 000 000	42 500 000 000

